



**Numéro 13**  
**Octobre 2010**

## Édition

Mission de protection  
des eaux souterraines  
secteur de Haguenau

## Contact

Magali MERCIER  
Animatrice-Coordnatrice  
magali.mercier@sdea.fr  
03.88.05.32.38  
06.11.54.82.94

## Sommaire :

- Bâle : retour d'expériences d'une ville verte !!**
- Fauche : établir un plan d'entretien annuel**

## Edit'eau

De nouvelles dispositions réglementaires vont nous amener à réfléchir à la gestion de nos espaces verts. En effet, la loi grenelle II du 12/07/2010 prévoit notamment que tous les applicateurs et distributeurs de produits phytosanitaires soient certifiés.

Ainsi, cette loi impose **aux agents communaux de suivre une formation dans les centres agréés, afin d'obtenir le « Certiphyto »**. Le **DAPA (Diplôme pour les applicateurs de Produits Antiparasitaires)** est toujours valide et doit être renouvelé auprès de vos centres de formation habituels.

Cette loi sera applicable, en théorie, en juillet 2011. Il serait souhaitable de mener d'ores et déjà une réflexion dans vos communes sur les méthodes d'entretien de vos espaces et notamment sur la nécessité d'utiliser ce type de produits.

*Denis HOMMEL*  
*Président de la Mission Eau*

## ■ Bâle : retour d'expériences d'une ville verte !!



**Présentation de la gestion des espaces verts à Bâle**

*Le 22 juin 2010, le Service Espaces Verts de la ville de Bâle nous a accueilli, agents et élus des zones pilotes ainsi que les animatrices des Missions Eau, pour la présentation de 20 ans d'expérience en gestion différenciée.*

*Le départ fût matinal et la journée riche en découverte de parcs et espaces enherbés. Un bon aperçu de la gestion des prairies fleuries et naturelles dans cette ville verte !*

La matinée a débuté par un historique de la gestion des espaces verts de la ville de Bâle. L'entretien est adapté à l'aménagement, à l'utilisation, aux besoins et à la demande des habitants, à la disponibilité du matériel et des ressources. Vingt années d'évolution au sein du service ont été présentées :

- ✓ **1986** : l'élagage massif des arbres est stoppé. La taille douce est mise en place, ainsi que la formation des agents à ces nouvelles techniques.
- ✓ **1990's** : l'écologie prend racine dans le budget, les friches et les haies vives prolifèrent en ville.
- ✓ **2000's** : critiques de la population sur le manque de fleurs. Les agents du S.E.V. se rendent compte que l'écologie et la biodiversité ne riment pas avec « Zéro entretien » → rééquilibrage du paysage à travers la ville
- ✓ **2010** : un nouvel objectif, la certification Bio en 2014

**Ensemble, protégeons l'eau en Alsace**

## ■ Bâle : retour d'expériences

### Chiffres clefs :

- 230 ha d'espaces verts,
- 24000 arbres,
- 70 aires de jeu,
- un cimetière de 45000 tombes,
- 5700 jardins ouvriers.

Un arrêté fédéral suisse interdit l'usage des herbicides sur les surfaces non agricoles (communes et particuliers) depuis 2001. La mise en place de techniques alternatives au désherbage chimique a donc été amplifiée depuis cette date.

Une tolérance de traitement herbicide est acceptée pour l'élimination de certains végétaux en cas d'envahissement (Renouée du Japon, liseron ...).

L'entretien des espaces verts est adapté à l'usage de chaque zone (espaces horticoles, de repos ou sportifs). Les citoyens sont informés par des panneaux de communication installés temporairement, jusqu'à acceptation. Le personnel est également informé et formé à divulguer le bon message.

**Parcs :** les espaces sont gérés de manière différenciée, afin de diminuer le temps de travail.

📌 Pelouses empruntées par le public : tonte haute, sablage des pelouses sportives, et apport de compost pour nourrir le sol.

📌 Les zones aux abords ou non utilisées par les piétons : entretien en prairie; 2 fauches par an, en juin puis en automne. Le 2<sup>ème</sup> fauchage est couplé au ramassage des feuilles.



**Astuce :** lors de l'ensemencement des prairies, une plante parasite est apportée pour permettre de freiner la pousse des autres plantes : la Rhinante crête de coq (*Rhinanthus alectorolophus*). Cela permet de limiter la croissance et donc de réduire l'entretien.



**Pieds d'arbres :** dans les parcs, les pieds d'arbres sont débroussaillés tous les 15 jours voire tous les mois. Les pieds des arbres d'alignement sont couverts par un mélange de concassé et de pulpe de cactus : le « stabilizer »; ce substrat se révèle très efficace contre le développement des adventices !

**« Dès la conception de l'espace, il est important de réfléchir à l'entretien qu'il nécessitera ». Le SEV de Bâle regrette ne pas être encore assez associé lors de cette étape, malgré une politique interne volontaire.**



**Trottoirs agrémentés :** des espaces verts sont mis en place sur les larges trottoirs. Les prairies fleuries y ont été abandonnées du fait de la pression canine. Des prairies naturelles sont semées sur ces zones, elles sont tondues 5 à 6 fois par an. Néanmoins, ce type d'espace a peu d'intérêt paysager et écologique.

📌 Parterres mis à disposition des particuliers : une zone de 2m x 2m peut être fleurie par les particuliers si ils s'engagent dans la charte de la ville de Bâle, dans laquelle sont listées les plantes autorisées et les engagements à respecter. La charte est renouvelée tous les 2 à 3 ans, les agents s'engagent à ne pas intervenir sur ces zones. L'emplacement est délimité par une corde et 4 piquets.



## d'une ville verte !!



**Astuces pour obtenir une belle prairie fleurie** : l'implantation des prairies fleuries doit être réalisée sur un sol pauvre.

Les sols riches augmentent la croissance « verte » des plantes c'est-à-dire la masse de feuilles. Pour favoriser les fleurs, il faut donc appauvrir le sol. Le sablage du sol, voire le changement total de la terre, sont réalisés à Bâle. N'apportez ni engrais, ni amendements.

Sur l'ensemble de la ville, un seul mélange est utilisé pour ensemercer les espaces. Il est composé de 90 espèces qui se révéleront différemment selon la période d'implantation, le nombre de tontes ou de fauches par an, l'usage des espaces, etc.

**Accueil de la biodiversité faunistique** : les espaces verts et les parcs de la ville de Bâle créent un corridor vert où la biodiversité va pouvoir se déplacer. Des gîtes à insectes, pour les oiseaux et les chauve-souris, sont installés dans la ville. De plus, les arbres morts et les souches sont laissés sur place pour préserver les habitats



### Choisir entre plantes couvre-sols ou prairies fleuries ?

Les prairies fauchées 2 fois par an coûtent moins cher que l'implantation et l'entretien des plantes couvre-sol. De plus elle permettent la présence d'une biodiversité importante.

**Attention:** si la prairie est fauchée plus souvent, les plantes couvre-sol deviennent dans ce cas là plus rentables ...



### Cimetières :

**Le cimetière israélite** : les espaces inter-tombes et les allées macadamisées sont traités à l'aide d'un désherbeur thermique à flamme directe pour les herbes de 1 à 10 cm. Lorsqu'elles sont plus hautes, le désherbage thermique est inefficace. Elles sont donc arrachées à la main avant la dispersion des graines.

Au vu des coûts, le désherbage thermique n'est pas utilisé sur les surfaces en terre. La binette n'est jamais utilisée sur ce type de surface afin de ne pas retourner la terre et faire germer les graines. Le désherbage manuel est donc privilégié.



**autres cimetières:** les cimetières publics sont gérés de façon plus naturelle et extensive → enherbement et tolérance des adventices.

**Voiries** : les caniveaux sont entretenus par le service voirie, qui complète le travail des agents espaces verts en réalisant un balayage mécanique quasi quotidien. Pour les endroits où les accès sont plus délicats, les agents sont équipés de binette/crochet (pour les fissures ou les bords de mur).

**La gestion différenciée mise en place à Bâle prend en compte tous les espaces verts. Les arbres sont intégrés dans ce mode d'entretien: travaux de taille, gestion de l'arrosage, substrat utilisé lors de la plantation, etc.**

## ■ Fauche : établir un plan d'entretien annuel

Les bords de route sont des milieux vivants, créant une continuité paysagère dans nos milieux urbanisés. Ces zones sont des refuges pour la flore et la petite faune : orchidées, jonquilles, papillons, perdrix ...

Tout en maintenant la biodiversité et en offrant un habitat, la gestion des bords de routes doit remplir des objectifs de sécurité (visibilité pour les automobilistes, piétons, cyclistes et motocyclistes) et lutter contre les plantes envahissantes.

### Facteurs à prendre en compte

**La hauteur de coupe :** Une hauteur de coupe inférieure à 10 cm a pour inconvénients de :

- Favoriser les plantes annuelles;
- Provoquer la mise à nu du sol, et donc la prolifération des plantes indésirables;
- Induire l'usure des fléaux des épareuses;
- Détruire les rosettes de certaines plantes: orchidées.

**La fréquence de fauche :**

- Une fréquence de fauche trop importante empêche un nombre important d'espèces végétales de fleurir et de disséminer leurs graines. A défaut, les plantes à stolons ou à croissance rapide seront favorisées : les chardons, etc.
- L'absence de fauchage fait évoluer le talus en friche, espace où la biodiversité se raréfiera.

**Le fauchage raisonné consiste à : faucher les accotements au printemps et au début de l'été, remonter la hauteur de coupe à 10 cm et débroussailler les fossés et talus à la fin de l'été ... pour répondre aux besoins des usagers tout en préservant la biodiversité.**

### Idées reçues:

**Faux**

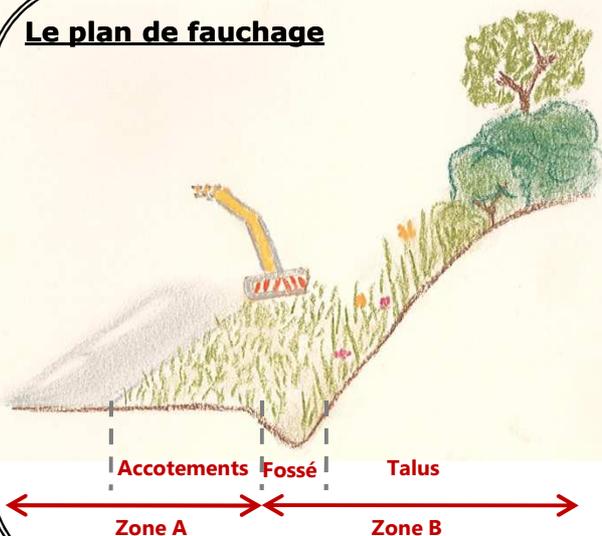
Herbe coupée à ras = moins de repousse

Fauche précoce = moins de travail pour plus tard

Fauche fréquente = élimination des plantes indésirables (chardons ...)



### Le plan de fauchage



Les périodes de fauches adéquates sont donc:

#### **ZONE A: accotements**

- 1 à 2 interventions entre le 15 avril et le 15 juillet.
- Une dernière intervention si nécessaire en début d'automne (septembre)

#### **ZONE B: fossés et talus**

- Pas d'intervention au printemps / été
- Fauchage à partir de septembre

Il est préférable d'exporter la fauche afin de ne pas nourrir le sol et ainsi accélérer la pousse de la végétation... Penser à favoriser un sol pauvre pour ces espaces!

**Maître d'ouvrage :** SDEA du Bas-Rhin

**Partenaires financiers :** Agence de l'eau Rhin-Meuse, Région Alsace, SIAEP Roeschwoog & environs, SMIEP Région de Wissembourg, SDEA périmètres de protection Herrlisheim/Offendorf et Hochfelden & environs

**Crédits photos :** Missions Eau alsaciennes

**Bibliographie:** Conseil général de l'Isère / guide Gentiana

**Ensemble, protégeons l'eau en Alsace**